



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

ANALYSE DES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 28 NOVEMBRE 2010

RÉSULTAT DES VOTATIONS

INITIATIVE POPULAIRE « POUR LE RENVOI DES ÉTRANGERS CRIMINELS (INITIATIVE SUR LE RENVOI) »	52.9% OUI
ARRÊTÉ FÉDÉRAL DU 10.06.2010 CONCERNANT L'EXPULSION ET LE RENVOI DES CRIMINELS ÉTRANGERS DANS LE RESPECT DE LA CONSTITUTION (CONTRE-PROJET À L'INITIATIVE POPULAIRE)	54.2% NON
INITIATIVE POPULAIRE « POUR DES IMPÔTS ÉQUITABLES. STOP AUX ABUS DE LA CONCURRENCE FISCALE (INITIATIVE POUR DES IMPÔTS ÉQUITABLES) »	58.5% NON
PARTICIPATION	52.6%



THOMAS MILIC ET ADRIAN VATTER

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département des sciences politiques de l'Université de Zurich.

Département des sciences politiques de l'Université de Berne

Responsable : Prof. Dr. Adrian Vatter
Analyses/commentaires : Dr. Thomas Milic

gfs.bern

Responsable du projet : Claude Longchamp
Direction du projet : Martina Imfeld
Secrétariat : Silvia Ratelband-Pally
Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain : Silvio Sansoni
Support CATI : Melanie Stalder
Evaluation informatique : Stephan Tschöpe

Traduction

Dr. Emilio Violi, Sonja Gurtner

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.- (étranger: Fr. 35.-). La série complète des analyses (de 1977 à 2010) peut être obtenue au prix de Fr. 700.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro : Dr. Thomas Milic : analyse de la votation fédérale du 28 novembre 2010, gfs.bern et Université de Berne. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

ISSN 1664-9052

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 28.11.2010	4
IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION	9
Importance accordée aux objets	9
Participation	9
Formation de l'opinion – Difficulté à se décider et moment du choix	10
L'INITIATIVE POPULAIRE « POUR LE RENVOI DES ÉTRANGERS CRIMINELS » ET LE CONTRE-PROJET DES CHAMBRES FÉDÉRALES	12
Situation initiale	12
Profil du vote	13
Perception	20
Motifs du choix	21
Arguments pour et contre avancés durant la campagne	25
INITIATIVE POPULAIRE « POUR DES IMPÔTS ÉQUITABLES. STOP AUX ABUS DE LA CONCURRENCE FISCALE (INITIATIVE POUR DES IMPÔTS ÉQUITABLES »)	30
Situation initiale	30
Profil du vote	31
Perception	33
Motifs du choix	34
Arguments pour et contre avancés durant la campagne	36
DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES	39

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 28.11.2010

Le 28 novembre 2010, le souverain suisse pouvait se prononcer sur trois objets : l'initiative populaire « Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi), le contre-projet à l'initiative pour le renvoi des criminels étrangers et l'initiative pour des impôts équitables. Le résultat de la votation a été historique. C'est la première fois qu'une initiative concernant la politique étrangère était acceptée.

L'initiative sur le renvoi et le contre-projet

Le succès de cette initiative de l'UDC est dû en premier lieu au soutien sans faille émanant de ses propres rangs. Pratiquement tous/tes ses sympathisant-es (98%) ont voté en faveur de cette revendication. En outre, l'initiative a également reçu l'approbation des milieux bourgeois. Environ un électeur/une électrice PRD sur deux (51%) a déposé un oui dans l'urne. Le pourcentage de oui était certes moins élevé dans le camp des sympathisant/es du PDC, mais plus d'un tiers (37%) d'entre eux/elles ont tout de même décidé – contrairement à la recommandation de leur parti – de soutenir l'initiative. Comme il fallait s'y attendre, cette dernière n'a guère rencontré de sympathie dans le camp de gauche. Seuls 12 pour cent de partisans du PS ont voté en sa faveur. De plus, les chances de succès de l'initiative ont encore augmenté du fait que, dans aucun des partis politiques, le contre-projet n'a trouvé une majorité aussi importante que l'initiative auprès des partisans de l'UDC. C'est au centre du spectre politique que les taux d'approbation ont été les plus élevés. Environ deux partisans sur trois du PRD (64%) et du PDC (63%) ont approuvé le contre-projet. En revanche, dans le camp conservateur de droite, les recommandations de vote de l'UDC ont été fidèlement suivies: 94 pour cent de ceux/celles qui sont proches de l'UDC ont rejeté le contre-projet. Aussi divisé/es que la tête de leur parti, les électeurs et électrices du PS oscillaient entre un « oui » tactique et une mise en œuvre conséquente de leur préférence réelle (rejet des deux objets). Finalement la moitié a opté pour un « oui » et l'autre pour un « non ». Les caractéristiques sociétales n'ont joué qu'un rôle secondaire lors de cette votation.

En revanche, les réflexions tactiques ont été d'une grande importance pour le vote, en particulier chez les partisans du statu quo. Au regard du pronostic favorable dont jouissait l'initiative de l'UDC avant la votation, environ un tiers d'entre eux (32%) ont décidé d'approuver le contre-projet afin d'éviter autant que faire se peut l'acceptation de l'initiative. Même lors de la question subsidiaire (finalement sans grande importance), le contre-projet obtenait une majorité à vrai dire très mince auprès du peuple, mais était accepté par une forte minorité des cantons. Et ceci bien qu'il ait bénéficié, lors de cette question subsidiaire, du soutien quasi maximal des personnes ayant déposé un double non dans l'urne, exception faite de celles qui ont voté blanc.

L'initiative a été acceptée parce que l'on espérait ainsi pouvoir agir de manière (plus) conséquente en matière d'expulsion des criminels d'origine étrangère et parce que l'on pensait que la criminalité est principalement un problème qui concerne la population étrangère. Le « non » à l'initiative équivalait souvent (42%) à un « non » catégorique à tout durcissement de la pratique en matière d'expulsion. Mais en même temps (17%), les critiques portaient aussi sur les motifs d'expulsion et le catalogue des délits 15 pour cent des personnes ayant opté pour le « non » ont rejeté l'initiative parce qu'elle émanait de l'UDC, ou parce que l'on n'y voyait qu'une pure stratégie de campagne électorale.

Le contre-projet a été soutenu par les personnes qui, bien que favorables à un durcissement de la pratique en matière d'expulsion, estimaient que les exigences de l'initiative allaient trop loin. En faisaient partie les personnes qui qualifiaient le contre-projet de plus doux et plus humain (21%), mais aussi celles qui ont cité des avantages importants de leur point de vue (conformité au droit, examen par cas ou faisabilité). En tout 16% ont reconnu que leur « oui » était purement tactique. En revanche, les adversaires du contre-projet formaient un groupe très hétérogène. Il y avait ceux/celles qui le considéraient comme trop coulant (43%), mais aussi les personnes pour lesquelles il allait trop loin (au moins 20%). 15% des votant/es ont été incapables de motiver leur « non » ou ont même indiqué explicitement que la raison de leur décision négative tenait au fait que le contenu du contre-projet leur paraissait peu clair.

Deux arguments de soutien à l'initiative ont fait l'objet d'une forte polarisation. D'une part l'argument selon lequel l'expulsion rigoureuse de délinquants d'origine étrangère était un gage de sécurité et d'autre part l'argument affirmant que seule l'initiative est susceptible de régler ce problème. Sur ces deux déclarations, les points de vue des partisans étaient très éloignés de ceux des adversaires de l'initiative. Les différences ont été moins marquées en ce qui concerne les arguments contre l'initiative. Même une majorité des personnes qui ont voté « oui » à l'initiative et « non » au contre-projet (52%) était par exemple d'avis que l'initiative promettait bien davantage que ce qu'elle pourrait mettre en œuvre. Il est vrai que 36 pour cent de ces votant-es ont en outre estimé arbitraire la définition utilisée dans l'initiative pour les faits incriminables entraînant l'expulsion. Une partie importante des partisans de l'initiative a donc aussi perçu les faiblesses de l'initiative tout en l'approuvant malgré tout.

L'initiative pour des impôts équitables

La décision concernant l'initiative pour des impôts équitables était marquée par l'opposition gauche-droite. Le taux d'acceptation du camp de gauche se situait nettement au-dessus de 50 pour cent, alors que les électeurs/électrices de droite rejetaient fermement cette revendication. Le marquage idéologique de la confrontation propre à cette votation se reflète également dans le comportement de vote des partisans des différents partis : les sympathisant/es du PS soutenaient leur initiative à 78 pour cent, alors que les votant/es du camp bourgeois (PDC : 69%, PRD : 86%) et les partisans de l'UDC (75%) la rejetaient nettement.

Les positions sur la politique en matière d'ordre ont également joué un rôle notable. Qui-conque était favorable à l'Etat a accepté cet objet avec une probabilité nettement plus élevée (58%) que les partisans de la dérégulation. Comme l'initiative visait également à limiter partiellement la souveraineté fiscale des cantons, il n'est guère étonnant que les « fédéralistes » parmi les votant-es se soient prononcé/es avec véhémence contre cette revendication (77% de non), alors que les personnes qui souhaitaient accorder davantage de compétences à la Confédération ont accepté cet objet à une faible majorité (55%). Le revenu du ménage n'a par contre joué qu'un rôle secondaire.

Presque un tiers des personnes qui ont voté « oui » (32%) voulaient, par leur décision, interdire le modèle dégressif de l'impôt. 20 autres pour cent ont motivé leur vote par des aspects sociaux et 17 pour cent souhaitaient limiter la concurrence fiscale en général ou même la supprimer. En revanche, pour environ un cinquième des adversaires de l'initiative (22%), une restriction de la souveraineté fiscale des cantons ou des communes n'entraîne pas en ligne de compte. Un autre cinquième craignait, en cas d'acceptation de l'initiative, un déménagement des contribuables fortunés et donc une augmentation généralisée des impôts. Huit pour cent ont rejeté l'initiative parce qu'ils s'attendaient à une augmentation des impôts pour la classe moyenne. Un nombre considérable des personnes ayant voté « non » (38%) n'ont fait valoir aucune raison spécifique de fond pour expliquer leur refus.

Les arguments des partisans n'ont pas réussi à convaincre la majorité des votant-es. Seule une minorité des votant-es (40%) souhaite une harmonisation fiscale. Une faible majorité des sondé-es a fait valoir l'argument selon lequel la menace de déménagement de certains contribuables fortunés ne fait encore pas de ces derniers de mauvais citoyens suisses. Par contre, les avis divergent diamétralement quant à savoir qui, en Suisse, profite principalement de la concurrence fiscale. Environ la moitié (49%) croit qu'il s'agit uniquement des millionnaires, alors que 45 pour cent le contestent.

L'argument « contre » qui a obtenu l'approbation la plus importante était celui qui affirmait que la classe moyenne devrait payer davantage d'impôts en cas de départ des personnes riches et fortunées. Les personnes ayant voté « non » l'ont approuvé à 80 pour cent. Il en va de même pour les partisans de l'initiative, qui ont partagé cet avis à hauteur de 44 pour cent.

A propos de la méthode

La présente analyse repose sur un sondage post-électoral représentatif réalisé par le partenariat VOX. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage en l'espace de deux semaines après la votation du 28 novembre 2010. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISPB) a réalisé l'analyse des données. Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 75 enquêteurs/enquêteuses. En sa qualité d'instance de contrôle, l'Institut de recherche gfs.bern avait cependant la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans que les enquêteurs/enquêteuses ne puissent s'en apercevoir. L'échantillon des personnes interviewées a été obtenu selon une procédure aléatoire

sur trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1506 ayants-droit au vote, dont 53 pour cent sont originaires de Suisse alémanique, 27 pour cent de Suisse romande et 20 pour cent de Suisse italophone. La marge de confiance de pour l'ensemble des sondé-es se situe à ± 2.5 points pour cent. La prudence est de mise dans l'interprétation des données là où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement, la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée (50:50). Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est impossible de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

Tableau 1 : Résultats pour la Suisse et par cantons, en pour cent des votant-es

	Participation en %	Initiative sur le renvoi % oui	Contre-projet % oui	Initiative pour des impôts équitables % oui
Suisse	52.6	52.9	45.8	41.5
ZH	56.6	50.8	46.9	41.1
BE	50.7	53.7	46.3	48.4
LU	57.2	55.9	46.9	33.9
UR	48.4	61.3	39.8	29.2
SZ	57.9	66.3	39.1	22.5
OW	57.9	60.3	43.1	20.8
NW	61.0	60.8	41.5	20.1
GL	45.2	60.8	41.4	40.7
ZG	57.9	55.0	49.4	20.5
FR	47.3	48.6	47.6	45.8
SO	54.2	58.1	45.0	41.1
BS	55.7	43.4	47.9	58.7
BL	50.9	53.5	48.2	46.4
SH	67.9	56.3	45.9	40.7
AR	57.4	56.0	46.2	38.5
AI	49.0	65.7	39.4	25.1
SG	53.7	59.9	44.3	39.5
GR	45.5	52.6	44.4	37.8
AG	52.9	57.3	47.1	35.4
TG	50.8	61.1	44.3	35.9
TI	46.1	61.3	45.0	40.6
VD	51.9	41.8	42.6	46.8
VS	54.1	51.8	48.3	31.6
NE	47.8	44.0	46.9	57.0
GE	54.0	44.3	43.6	50.7
JU	42.3	42.7	45.7	59.1
Source : http://www.admin.ch (résultats provisoires)				

IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION

Importance accordée aux objets

Les sondé-es ont classé l'importance des trois objets, tant pour eux-mêmes que pour le pays, sur une échelle allant de 0 (sans importance) à 10 (importance élevée). L'initiative sur le renvoi a été perçue comme extrêmement importante, tant pour le pays que pour soi-même. La moyenne de 7.2 (pour le pays) obtenue pour cette dernière se situe au-dessus de la moyenne de longue durée de 6.9 et dépasse nettement celle obtenue pour le contre-projet (6.1). L'initiative pour des impôts équitables a obtenu des valeurs de moyenne importance.

Tableau 1.1 : perception de l'importance de l'objet pour le pays et pour soi-même, en pour cent des ayants droit au vote

Importance pour...	Initiative sur le renvoi		Contre-projet		Initiative pour des impôts équitables	
	le pays	soi-même	le pays	soi-même	le pays	soi-même
Très faible (0, 1)	3	7	6	13	3	9
Faible (2-4)	7	10	14	17	11	15
Moyenne (5)	12	20	21	23	18	23
Grande (6-8)	50	44	42	36	46	38
Très grande (9, 10)	29	20	17	11	22	15
Moyenne arithmétique (N)	7.2 (1385)	6.3 (1380)	6.1 (1290)	5.2 (1284)	6.7 (1323)	5.7 (1309)
Moyenne 1993-2008	6.9	5.4	6.9	5.4	6.9	5.4
© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 28.11.2010.						

Participation

Le taux de participation de presque 53 pour cent dépassait la moyenne de ces deux dernières décennies (44.1%). Comme d'habitude, la participation des personnes issues des couches de formation et des classes de revenu élevées ainsi que celle des personnes âgées a été particulièrement forte. L'intérêt à la politique représentait toutefois la motivation la plus importante. Celui/celle qui déclarait vouer un intérêt extrême aux affaires politiques ne s'est quasiment pas abstenu-e d'aller voter (83% de taux de participation). Il n'en allait pas de même pour les personnes qui se désintéressent de la politique : elles sont restées éloignées des urnes à hauteur de 94 pour cent. Parmi les quatre grands partis, c'est chez les partisans du PS et de l'UDC que la mobilisation a été la plus forte. Presque trois quarts de tous les partisans du PS (73%) et deux sympathisant-es sur trois de l'UDC ont pris part au scrutin. Le taux de participation particulièrement élevé des partisans de ces deux partis s'explique par le fait que les initiatives proposées provenaient de leurs rangs.

Tableau 1.2 : Participation selon les caractéristiques sociales et politiques, en pour cent des participant-es

Caractéristiques/catégories	Participation en %	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	53	1501	
Intérêt à la politique			V = .547***
Très intéressé-e	83	287	
Assez intéressé-e	69	650	
Pas vraiment intéressé-e	26	368	
Pas du tout intéressé-e	6	171	
Age			V = .366***
18 à 29 ans	20	275	
30 à 39 ans	45	328	
40 à 49 ans	58	268	
50 à 59 ans	62	209	
60 à 69 ans	71	254	
70 ans et plus	75	168	
Formation			V = .205***
Niveau faible	35	114	
Niveau moyen	46	748	
Niveau élevé	65	637	
Sympathie pour un parti			V = .302***
PS – Parti socialiste	73	200	
PDC – Parti démocrate chrétien	49	92	
PLR – Les Libéraux – Radicaux	45	194	
UDC – Union démocratique du centre	66	214	
Les Verts	76	53	
Aucun parti	40	443	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 28.11.2010

Formation de l'opinion – Difficulté à se décider et moment du choix

Pour une grande majorité de votant-es, la décision concernant l'initiative sur le renvoi a été facile et a donc été prise tôt. En revanche, les choses étaient quelque peu différentes pour le contre-projet. Les participant-es ont indiqué avoir eu un peu plus de peine et avoir également pris leur décision plus tardivement. Ce qui s'explique certainement aussi par le fait que nombre de votant-es devaient d'abord se déterminer quant au sens premier qu'ils/elles entendaient donner à leur vote, à savoir un soutien maximal à leur option préférée ou la volonté de contrecarrer l'initiative.

L'initiative pour des impôts équitables et le contre-projet relatif à l'initiative sur le renvoi présentent des valeurs quasiment identiques en ce qui concerne le moment du choix et la difficulté à se décider.

Tableau 1.3 : Moment du choix et difficulté à se décider, en pour cent des participant-es

	Initiative sur le renvoi	Contre-projet	Initiative pour des impôts équitables
Moment du choix (N =797)			
Clair depuis le début	36	28	28
3 à 6 semaines avant la votation	32	34	33
1 à 2 semaines avant la votation	23	27	28
Dans la dernière semaine avant la votation	9	11	11
Difficulté du choix (N =797)			
Plutôt facile	70	61	61
Plutôt difficile	27	32	33
Indécis, pas de réponse	4	8	7

© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 28.11.2010

L'INITIATIVE POPULAIRE « POUR LE RENVOI DES ÉTRANGERS CRIMINELS » ET LE CONTRE-PROJET DES CHAMBRES FÉDÉRALES

Situation initiale

Les votations concernant l'initiative sur le renvoi et le contre-projet de l'assemblée nationale avaient pour objet le renvoi des criminels étrangers. Aujourd'hui déjà, la loi en vigueur prévoit que le droit de séjour peut être retiré en cas de privation de liberté de longue durée. Il est vrai que, lors de l'examen des cas, les autorités et les tribunaux disposent d'une marge d'appréciation qui, en particulier lors de l'appréciation de la proportionnalité, est différente d'un canton à l'autre. Cette «disposition potestative» a offusqué l'UDC, qui a lancé l'initiative populaire « Pour le renvoi des étrangers criminels». Celle-ci exigeait un renvoi automatique pour les étrangers et étrangères condamnés par un jugement entré en force ou qui ont perçu abusivement des prestations sociales. En outre, l'initiative prévoyait une interdiction d'entrer sur le territoire minimale de cinq ans pour les personnes expulsées.

Cette initiative subissait les critiques de différents milieux. Les partis bourgeois lui reprochaient d'une part d'être inapplicable, puisqu'elle contrevenait tant aux principes de la Constitution qu'aux obligations de droit international. D'autre part, la liste des délits déterminants contenue dans l'initiative est incomplète et pourrait donc entraîner une pratique excessive des renvois. C'est pourquoi le parlement a opposé un contre-projet à l'initiative. Celui-ci est d'une part en accord avec les principes fondamentaux de la Constitution et d'autre part englobe de manière déterminante l'ensemble des actes délictueux graves, indépendamment du genre de délits.

La gauche critiquait le fait que cette initiative introduisait une « justice à deux vitesses»¹, puisqu'elle exigeait un droit pénal spécifique pour les étrangers et étrangères. Alors que les représentant-es du PS et des Verts étaient d'avis qu'il fallait rejeter l'initiative, aucun consensus unanime n'a pu être trouvé en ce qui concerne le contre-projet. S'il est vrai que l'assemblée nationale des délégués des deux partis recommandait un double non, une minorité non négligeable de politicien/nes de gauche plaidait en faveur du contre-projet. Cette recommandation n'était que rarement liée à des motifs de fond, mais a plutôt été formulée en vue de réussir malgré tout à empêcher l'acceptation de l'initiative de l'UDC, que les sondages pré-électorales donnaient gagnante.

Parce qu'il s'agissait de voter en même temps sur une initiative et sur son contre-projet, l'ayant-droit au vote s'est trouvé confronté à une constellation conflictuelle à laquelle il n'est guère habitué. Lors de la campagne de votation, l'UDC soutenait son initiative, mais rejetait de manière véhémente le contre-projet, prétendant qu'il ne changerait pas grand-chose à la pratique en vigueur. Les partis bourgeois se sont engagés en faveur du contre-projet,

¹ En rapport avec le contre-projet, il a également été question de « justice à trois vitesses »

estimant que lui seul était réalisable. Une majorité du camp gauche-vert combattait les deux objets ; cependant une minorité d'entre eux recommandait d'accepter le contre-projet pour une question de stratégie.

Si la constellation conflictuelle était inhabituelle, la situation en matière de décision l'était tout autant. Le souverain avait le choix non pas entre deux, mais entre trois alternatives : le statu quo, le contre-projet et l'initiative. Dans ce genre de situation, le/la votant-e est confronté-e à la question de savoir quel objectif prioritaire il/elle poursuit par son vote : souhaite-t-il/elle mettre en œuvre sa préférence première ou empêcher un résultat qui, à son avis, représente la pire issue ? Lors d'une votation simple, l'application des deux stratégies mène à un choix identique, ce qui n'est pas nécessairement le cas lors d'une votation à plusieurs variantes, qui exige des réflexions tactiques complémentaires. L'estimation des chances d'acceptation des deux objets joue alors un rôle décisif. Bref, la décision de vote relative à l'initiative et au contre-projet représentait également un défi stratégique.

La campagne de votation a été menée dans un climat passionné et a déplacé plus de la moitié des ayant-droit aux urnes (52.6%). Le résultat de la votation a été historique: pour la première fois, une initiative relevant de la politique extérieure était approuvée. Exception faite de Bâle-Ville, l'initiative populaire de l'UDC a obtenu une majorité dans tous les cantons allemands. Dans les cantons francophones, même si elle a été majoritairement rejetée – exception faite du canton du Valais – elle a pourtant obtenu partout plus de 40 pour cent de « oui ». En revanche, le contre-projet a nettement échoué. Il n'a pas récolté la moindre majorité cantonale. De ce fait, le résultat de la question subsidiaire a été insignifiant ; le contre-projet obtenait certes une faible majorité des voix, mais nettement moins de suffrages cantonaux.

Profil du vote

Pour qu'une initiative soit couronnée de succès, il est primordial que le soutien soit important dans les rangs de ceux qui l'ont lancée. L'initiative de l'UDC sur le renvoi disposait de ce soutien. Presque tous/toutes les sympathisant-es de l'UDC déposaient un oui dans l'urne (98%). Ils/elles ont également agi ainsi pour le contre-projet, puisqu'ils/elles se sont quasiment conformé-es sans exception à la ligne du parti en le rejetant massivement à 94 pour cent. Nous constatons une conformité de recommandation identique chez les partisans du PS – toutefois uniquement pour l'initiative : celle-ci a été rejetée par les sympathisant-es du PS à 88 pour cent. Concernant le contre-projet, l'électorat du PS a été aussi divisé que la tête de son parti. Une moitié de celui-ci a rejeté cet objet, l'autre l'a accepté. C'est auprès des partisans des deux partis du centre – PDC et PLR – que le contre-projet a recueilli le plus fort soutien. Il est vrai que ceux-ci ne soutenaient pas cet objet sans réserve. Environ un tiers d'entre eux déposaient un « non » dans l'urne (PDC : 37% de non ; PLR : 36%). En outre, les chances de succès du contre-projet ont été réduites en raison du fait que la variante de l'UDC, à savoir l'initiative sur le renvoi, paraissait attrayante pour une partie considérable des partisans du PDC et du PLR. Dans notre échantillon, 51 pour cent des sympathisant-es du PDC et 37 pour cent de ceux/celles du PLR ont indiqué avoir voté en faveur de l'initiative.

Pour les deux objets, le comportement de vote présente un modèle de conflit teinté d'idéologie – qui varie toutefois en importance et en direction. La votation relative à l'initiative sur le renvoi correspond au type idéal de conflit idéologique. A l'extrême gauche, cet objet a été rejeté quasiment sans exception, alors qu'à l'extrême droite du spectre idéologique, il a atteint un taux d'acceptation de 90 pour cent. Le contre-projet a donné lieu à une polarisation moins forte au niveau idéologique, ce qui est certainement aussi dû au fait qu'un nombre considérable de personnes ont voté non pas avec le cœur (c'est-à-dire, dans ce contexte, selon leurs préférences en matière de valeurs), mais avec la tête (à savoir tactiquement). En outre, le rapport entre le classement gauche – droite et la décision de vote n'est pas linéaire comme pour l'initiative sur le renvoi, mais en forme de cloche : les valeurs d'acceptation du contre-projet augmentent tout d'abord radicalement de gauche à droite pour atteindre un taux de plus de 50 pour cent chez les personnes qui se classent au centre du spectre idéologique, puis diminuent à nouveau plus on se positionne à droite.

Ce modèle de relation se retrouve également dans le rapport entre certaines préférences en matière de valeurs et la décision de vote. La position relative à la population étrangère, par exemple, est en forte corrélation avec le vote concernant l'initiative sur le renvoi, mais non avec celui du contre-projet. Cela tient au fait que ce dernier a été rejeté tant par l'électorat extrêmement sceptique par rapport à la population étrangère, que par celui qui se montre favorable à cette dernière – bien entendu pour des raisons totalement différentes.

Le fait que des considérations tactiques soient entrées en jeu dans le comportement de vote, en particulier lors de la décision relative au contre-projet, se trouve corroboré par la comparaison entre le vote et le « résultat souhaitable » indiqué par les sondés. Quiconque espérait l'acceptation de l'initiative sur le renvoi l'acceptait pour ainsi dire toujours (99%), tout en rejetant clairement le contre-projet (90%). Les personnes qui indiquaient le contre-projet comme résultat préféré ont, avec une grande probabilité, soutenu celui-ci (92%), mais ont rejeté nettement l'initiative (89%). Bref, les personnes qui manifestaient des préférences pour l'un des deux objets n'ont eu aucune peine à choisir une certaine combinaison de vote. Il en va tout autrement chez celles qui souhaitaient un rejet des deux objets. Si elles ont refusé quasi à l'unanimité l'initiative sur le renvoi (97%), un tiers d'entre elles (32%) ont néanmoins voté « oui » au contre-projet. Ces dernières avaient sans doute abandonné l'espoir d'un double non et étaient convaincues qu'une acceptation de l'initiative pouvait encore être empêchée en soutenant le contre-projet, qui ne suscitait guère la sympathie, mais que l'on considérait finalement comme un moindre mal.²

² Le taux d'utilisation du sondage de ces votant-es a été bien supérieur à la moyenne. Il s'élevait à 54 pour cent (moyenne de tous/toutes les votant-es : 41 pour cent).

Tableau 2.1 : Initiative sur le renvoi et contre-projet – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes ayant voté « oui »

Caractéristiques/catégories	Initiative sur le renvoi			Contre-projet		
	% oui	n	Coefficient de corrélation ^a	% oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	53.0	982		45.9	922	
Sympathie pour un parti			V = .59***			V = .41***
PS – Parti Socialiste	12	160		50	177	
PDC – Parti démocrate chrétien	37	54		63	57	
PLR Les Libéraux - Radicaux	51	106		64	104	
UDC – Union démocratique du centre	98	212		6	155	
Les Verts	(23)	(44)		(38)	(47)	
Aucun parti	55	216		50	196	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = .55***			V = .22***
Extrême gauche	(5)	(39)		(29)	(42)	
Gauche	18	242		55	264	
Centre	50	258		54	252	
Droite	79	314		38	267	
Extrême droite	90	62		(20)	(46)	
Confiance dans le gouvernement			V = .25***			V = .23***
Confiance	43	403		57	406	
Méfiance	67	429		32	368	
Valeur : égalité des chances pour étrangers/étrangères			V = .28***			n.s.
Pour l'égalité des chances	40	440				
Avis mitigé	57	301				
Pour l'inégalité des chances	74	227				
Valeur : modernité			V = .34***			V = .17***
Pour une Suisse moderne	33	296		53	308	
Avis mitigé	53	466		48	435	
Pour une Suisse traditionnelle	82	195		29	157	
Souhaits concernant le résultat du vote			V = .91***			V = .72***
Oui à l'initiative sur le renvoi	99	479		10	331	
Oui au contre-projet	11	264		92	329	
Rejet des deux objets	3	219		32	245	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.

En plus des caractéristiques politiques, les caractéristiques sociétales ont également exercé une influence sur la décision. Il s'agit avant tout de la formation scolaire. Les personnes ayant terminé leur scolarité obligatoire ou un apprentissage se sont nettement exprimées en faveur de l'initiative sur le renvoi, alors que les universitaires ou les diplômé-es de l'EPF ont clairement rejeté cet objet. S'agissant du contre-projet, c'est exactement l'inverse, même si l'écart est moins prononcé. Quant à l'âge, il n'a pas été déterminant pour la décision de vote sur l'initiative, mais a joué un rôle pour le contre-projet : le taux d'acceptation augmentait avec l'âge.

L'estimation de l'importance était également en forte corrélation avec la décision. Il est certes difficile de dire sur la base de quels critères l'estimation de l'importance a été effectuée. Le fait d'être personnellement concerné – dans le sens de répercussions personnelles directes – ne peut avoir été déterminant au sens strict du terme. La thèse la plus probable est que la pertinence attribuée à l'initiative sur le renvoi résultait de la pression ressentie face au problème, alors que l'importance du contre-projet a plutôt été estimée en fonction de sa capacité à empêcher le succès de l'initiative.

Tableau 2.2 : Initiative sur le renvoi et contre-projet – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociales, en pour cent des personnes qui ont voté oui

Caractéristiques/catégories	Initiative sur le renvoi			Contre-projet		
	% oui	n	Coefficient de corrélation ^a	% oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	53.0	982		45.9	922	
Age			n.s.			V = .12*
18 à 29 ans				38	64	
30 à 39 ans				40	170	
40 à 49 ans				42	178	
50 à 59 ans				45	148	
60 à 69 ans				50	220	
70 ans et plus				56	142	
Formation			V = .30***			V = .14**
Scolarité obligatoire	(72)	(43)		(30)	(33)	
Apprentissage / école professionnelle	64	449		43	397	
Maturité, études pédagogiques	55	69		39	66	
Ecoles supérieures et formation professionnelle	59	88		35	74	
Haute école professionnelle (ETS, ESCEA)	43	72		55	76	
EPF/HES	32	108		55	114	
Université	29	144		53	155	
Importance personnelle			V = .20***			V = .33***
Très faible	(15)	(40)		23	102	
Faible	34	68		26	133	
Moyenne	53	159		37	182	
Grande	55	460		59	344	
Très grande	60	243		65	136	
Ville/campagne			V = .18***			V = .09*
Communes campagnardes	63	354		40	318	
Agglomérations de faible et moyenne importance	53	323		50	299	
Grandes agglomérations/villes	41	304		48	304	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.
© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 28.11.2010

Le contre-projet n'ayant obtenu ni la majorité du peuple ni celle des cantons, le résultat de la question subsidiaire n'avait aucune importance. Celui-ci nous informe certes sur les stratégies des votant-es et aussi sur la préférence donnée à l'une ou l'autre des mesures de renforcement – celle proposée par l'UDC ou celle élaborée par le parlement sous la forme d'un contre-projet. Ce dernier a été préféré par une très faible majorité de 50.4 pour cent des votant-es. Il est vrai que l'initiative sur le renvoi obtenait nettement plus de voix des cantons (13 4/2 contre 7 2/2). Le nombre de bulletins blancs était bien plus important pour la question subsidiaire que pour les deux objets. En tout, le nombre des bulletins blancs s'élevait à 5.6 pour cent du total de tous les bulletins déposés (résultats provisoires officiels finals sur admin.ch).³ C'est pourquoi nous avons pris en compte les bulletins blancs dans l'analyse ci-dessous.

La première question qui se posait était de savoir qui avait voté blanc à la question subsidiaire. C'est avant tout l'électorat des partis de gauche qui s'est abstenu de répondre à la question subsidiaire. 11 pour cent de tous/toutes les sympathisant-es du PS et 13 pour cent des partisans des Verts⁴ n'ont pas voulu trancher entre les deux objets. Les personnes qui souhaitaient le rejet des deux objets ont même été 20 pour cent à voter blanc. En considérant que la question subsidiaire ne devient importante que si les deux objets devaient être acceptés, ce comportement de vote ne s'explique que de deux façons : soit l'on considérait que l'initiative et le contre-projet devaient être rejetés dans la même mesure⁵, soit l'on ne réalisait pas l'importance de la question subsidiaire.

Les partisans des partis n'ont pas observé la même discipline en ce qui concerne la ligne de leur parti préféré. Même en ce qui concerne la question subsidiaire, les sympathisant-es de l'UDC se sont également fait remarquer par une discipline de parti particulièrement élevée : 96 pour cent ont avantagé l'initiative. La conformité au parti a été tout aussi forte chez l'électorat du PS, toutefois avec le résultat inverse : seuls 13 pour cent ont favorisé l'initiative populaire de l'UDC. Les partisans du PDC ont majoritairement soutenu le contre-projet, alors que chez les sympathisant-es du PLR, les préférences se répartissaient de manière équilibrée entre l'initiative et le contre-projet.

³ L'assemblée nationale des délégués des Verts a recommandé l'abstention pour la question subsidiaire.

⁴ Les chiffres des Verts sont à considérer comme une tendance, le nombre de cas étant inférieurs à 50.

⁵ Concernant la question subsidiaire, un bulletin blanc à un sens lorsqu'on est indifférent à la question de savoir si c'est l'initiative ou le contre-projet qui est accepté, parce que l'on ne voit aucune différence entre les deux objets. Toutefois seuls 4 pour cent du groupe susmentionné de votant-es ont indiqué, lors de la question concernant le contenu, que le contre-projet et l'initiative étaient en principe identiques. En revanche, 42 pour cent d'entre eux/elles ont qualifié le contre-projet de version plus modérée, resp. plus humaine de l'initiative. Un autre 19 pour cent a même mentionné des aspects concrets, tels que l'examen des cas individuels ou l'article sur l'intégration, qui distinguent le contre-projet de l'initiative.

Tableau 2.3 : Question subsidiaire – Comportement de vote d'après la sympathie pour un parti, la combinaison de vote et le résultat souhaité, en pour cent des personnes ayant voté oui

Caractéristiques / catégories	n	Préférence accordé à l'initiative en %	Préférence accordé au contre-projet en %	vote blanc en %
Total VOX (pondéré)		46.7	47.6	5.7
Sympathie pour un parti				
PS – Parti socialiste (151)	151	13	76	11
PDC – Parti démocratique chrétien (58)	58	35	60	5
PLR. Les Libéraux – Radicaux (122)	122	48	49	3
UDC – Union démocratique du centre (156)	156	96	3	1
Les Verts (40)	(40)	(15)	(73)	(13)
Aucun parti (185)	185	45	48	7
Issue du vote : résultat souhaité (n)				
OUI à l'initiative sur le renvoi (408)	408	97	2	1
OUI au contre-projet (285)	285	3	95	2
Rejet des deux objets (195)	195	6	74	20
Combinaison de vote : initiative et contre-projet				
Double oui (55)	55	69	29	2
Oui à l'initiative/ non au contre-projet (317)	317	98	2	1
Non à l'initiative/ oui au contre-projet (290)	290	2	97	1
Double non (149)	149	4	72	24
* Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. © Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 28.11.2010				

Quant à savoir si le contre-projet aurait pu l'emporter sur l'initiative s'il avait eu les faveurs des personnes qui ont voté deux fois non, la réponse relève de la spéculation. Tout d'abord, pour une partie d'entre eux/elles, le contre-projet ne représentait pas du tout le « moindre mal » des deux objets. Sous aucun prétexte, ces personnes n'étaient donc d'accord de déposer dans l'urne un « oui » au contre-projet. C'est pourquoi, même si toutes les personnes qui ont voté deux fois non avaient décidé, pour des raisons tactiques, de soutenir le contre-projet, le résultat de la question subsidiaire, qui, selon toute probabilité aurait joué son rôle, aurait à peine été différent. Car presque aucune de ces personnes n'a favorisé l'initiative. Parmi les votant-es qui ont répondu à toutes les questions, le contre-projet avait déjà obtenu (quasi-) le soutien maximal en ce qui concerne la question subsidiaire. Les personnes qui ont

voté deux fois non et qui se sont abstenues à la question subsidiaire – environ 4 pour cent de tous/toutes les participant-es – représentaient le seul potentiel de modification. Si elles avaient pu se résoudre à donner la préférence au contre-projet par le biais de la question subsidiaire (ce qui, comme déjà mentionné, est une supposition téméraire), celui-ci aurait certainement encore pu consolider sa majorité concernant les suffrages du peuple, mais n'aurait probablement pas pu réduire de manière décisive l'important écart au niveau des suffrages cantonaux.⁶ Le résultat serait certainement resté identique : l'initiative aurait triomphé.

Perception

Interrogé-es sur le contenu de l'initiative, 80 pour cent des participant-es ont indiqué l'expulsion des criminels étrangers. D'autres références concernant le contenu n'ont guère été mentionnées.

Tableau 2.4 : Initiative sur le renvoi – Perception des contenus, en pour cent des ayants droit (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Participant-es		Non participant-es	
	%	n	%	n	%	n
Renvoi des criminels étrangers	69	1040	80	637	57	403
Aspects spécifiques de la pratique de renvoi (accélération/ durcissement/ automatisme)	2	35	3	25	1	10
Mention des raisons du renvoi (par ex. renvoi en cas d'abus dans le domaine social)	2	34	2	19	2	15
Généralités	5	81	7	52	4	29
Autres	2	24	2	13	2	11
Indécis pas de réponse	19	287	7	51	34	236
Total	100	1506	100	797	100	704

* Ces réponses ont été pondérées en fonction de la participation.

© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 28.11.2010

Les indications sur le contenu du contre-projet établissaient généralement une comparaison avec l'initiative. 41 pour cent des participant-es y voyaient une version plus modérée, plus édulcorée ou plus humaine de l'initiative. En font également partie les mentions qui qualifiaient l'initiative et le contre-projet de quasi identiques (5%). 13 autres pour cent ont comparé le catalogue des délits des deux objets et mentionné ceux du contre-projet de manière plus différenciée ou plus complète. Dix pour cent ont relevé le maintien de l'examen des cas individuels comme différence fondamentale entre les deux objets.

⁶ Lorsque l'un des objets obtient davantage de suffrages auprès du peuple et l'autre davantage de suffrages cantonaux, on applique la règle du pourcentage (139b, alinéa 3 BV).

Sur un point, la différence de perception entre l'initiative et le contre-projet a été manifeste : un participant sur cinq ne savait pas (plus) en quoi consistait le contre-projet. Cette proportion n'était que de 7 pour cent pour l'initiative sur le renvoi. Cependant un faible degré de connaissance a eu des répercussions négatives sur la probabilité d'acceptation du contre-projet. 73 pour cent des personnes qui n'étaient de toute évidence pas au courant du contenu de ce dernier déposaient par conséquent un « non » dans l'urne. Dans aucune autre catégorie de la perception du contenu, ce taux de « non » n'a été aussi élevé. Pour l'initiative, nous assistons à l'effet exactement inverse. La personne qui ne connaissait pas le contenu de l'initiative, votait plutôt « oui » que « non » (62 à 38%). Bref, une exigence trop importante en matière de contenu a nui au contre-projet.

Tableau 2.5 : Contre-projet – Perception des contenus, en pour cent des ayants droit (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Participant-es		Non participant-es	
	%	n	%	n	%	n
Version édulcorée, modérée de l'initiative	27	400	36	291	16	109
Mention de motifs concrets pour le renvoi, catalogue concret de délits	9	140	13	101	6	39
Maintien de l'examen des cas individuels	6	91	10	79	2	12
Article sur l'intégration	4	55	4	31	3	24
Aucune, ou guère de différence par rapport à l'initiative	3	49	5	39	2	10
Aspects concernant l'exécution, conformité au droit	1	21	2	15	1	6
Léger durcissement/ uniformisation	1	14	2	13	0	1
Peu de changements par rapport au statu quo / pratique déjà très sévère	1	9	1	7	0	2
Généralités	6	86	6	50	5	36
Autres	1	12	1	8	0	4
Indécis / pas de réponse	42	624	20	163	66	461
Total	100	1506	100	797	100	704

* Ces réponses ont été pondérées en fonction de la participation.

© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 28.11.2010

Motifs du choix

Quasiment un-e votant-e sur cinq (19%) a lié l'acceptation de l'initiative à un renvoi (plus) conséquent des criminels étrangers. 8 autres pour cent souhaitaient un net durcissement de la pratique de renvoi et ont par conséquent voté « oui » à l'initiative. Au total 30 pour cent ont fait référence, en des termes généraux, à des problèmes concernant les étrangers/étrangères, par exemple au fait que ceux/celles qui résident dans notre pays font trop peu d'efforts pour s'intégrer ou que la criminalité est également ou prioritairement un problème d'étrangers.

Certain-es votant-es ont également relevé la dimension des coûts liés à cet objet. Près d'un cinquième des personnes qui ont voté « oui » (19% premières et secondes mentions) estimaient qu'un renvoi plus conséquent permettrait d'économiser des frais. Un quart des personnes ayant voté « oui » se sont exprimées d'une manière très générale sur les raisons de leur choix, le plus souvent par des remarques du type « trop, c'est trop » ou « maintenant ça suffit ».

Tableau 2.6 : Initiative sur le renvoi – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes qui ont voté OUI				
Renvoi des criminels étrangers	19	97	28	143
Durcissement de la pratique de renvoi	8	42	15	79
Etrangers/étrangères et criminalité	18	91	43	228
Aspects concernant l'intégration (par ex. « les étrangers doivent mieux s'intégrer »)	8	43	17	88
Crainte de surpopulation étrangère / différences culturelles	4	21	13	67
Généralités	25	131	33	172
Dont : changement du statu quo absolument nécessaire [« maintenant ça suffit » ou « Trop c'est trop »]	14	71	17	88
Coûts (par ex.: « les séjours en prison sont coûteux »)	7	37	19	100
Autres	5	24	7	35
Recommandations	2	11	3	17
Indécis / pas de réponse	4	23	54	283
Total	100	520	233	1212
Personnes qui ont voté NON				
Critiques envers le durcissement/l'automatisme/ l'uniformisation	42	193	68	312
Critiques concernant les motifs de renvoi (catalogue des délits incomplet, contre le renvoi en cas de délits mineurs)	17	76	35	162
Initiative de l'UDC/ stratégie de campagne de l'UDC	15	68	20	90
Critiques envers l'application pratique/ conformité au droit	6	29	20	91
Etrangers et criminalité	5	21	11	50
Pour des raisons tactiques	1	5	3	14
Autres	2	10	5	23
Généralités	7	32	15	71
Recommandations	2	9	3	12
Indécis / pas de réponse	4	17	52	245
Total	100	460	232	1070

© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 28.11.2010

Les critiques relatives au durcissement de la pratique de renvoi ou au renvoi automatique réclamé par l'initiative ont constitué le motif le plus fréquemment cité par les personnes ayant voté « non ». 42 pour cent (premières mentions) n'étaient pas d'accord avec la tendance générale de l'initiative. 17 autres pour cent trouvaient que l'initiative allait trop loin sur certains points (par exemple le renvoi pour des délits mineurs) ou critiquaient le catalogue des délits de l'initiative. 6 pour cent considéraient l'initiative comme inapplicable ou incompatible avec la Constitution ou le droit international. 5 pour cent estimaient qu'il n'y a aucun problème avec les étrangers en matière de criminalité. Presqu'une personne ayant voté « non » sur six (15%) rejetait prioritairement cet objet parce qu'il émanait de l'UDC ou qu'il le considérait comme une pure propagande électorale. 3 pour cent au total (premières et secondes mentions) ont indiqué qu'ils/elles avaient déposé un « non » dans l'urne pour des raisons tactiques.

Tableau 2.7 : Contre-projet – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes qui ont voté OUI				
Référence à l'initiative : le contre-projet est plus modéré, plus humain	21	90	24	101
Pour des raisons tactiques	16	66	19	80
Conformité au droit du contre-projet, plus proche de la pratique	11	46	25	107
Catalogue plus concret des délits	10	41	18	78
Durcissement/ renvoi des criminels étrangers	6	28	7	30
Examen des cas individuels/ article sur l'intégration	7	27	12	52
Généralités	16	67	23	95
Autres	6	24	14	61
Recommandations	4	16	6	25
Indécis/ pas de réponse	5	19	69	290
Total	100	424	217	919
Personnes qui ont voté NON				
L'initiative est meilleure que le contre-projet	43	214	51	256
Contre un durcissement de la pratique de renvoi	15	70	17	87
L'intégration règle davantage les problèmes / conséquences pour les personnes renvoyées	5	26	5	28
Contre-projet trop peu clair, vague	3	14	4	19
Faux motifs (« il n'était pas possible de voter deux fois oui »)	2	8	2	8
Généralités	12	61	21	106
Autres (par ex. « motifs identiques à l'initiative », « uniquement un moyen de contrecarrer l'initiative »)	8	41	14	69
Recommandations	1	6	3	13
Indécis / pas de réponse	12	60	79	392
Total	100	500	195	978

© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 28.11.2010

En ce qui concerne le contre-projet, les fronts traversaient les camps idéologiques et par conséquent, les motifs du choix n'étaient pas aussi homogènes que pour l'initiative sur le renvoi.

Parmi les personnes qui avaient voté « oui », il y avait d'une part celles qui avaient accepté le contre-projet parce qu'elles préconisaient un durcissement de la pratique de renvoi. 6 pour cent ont justifié leur décision de cette manière. Nombre d'entre elles (35%) ont déposé dans l'urne un double oui. D'autre part, 21 pour cent des partisans ont reconnu avoir accepté le contre-projet parce que, de leur point de vue, il représentait une solution de compromis acceptable entre l'initiative, qui allait trop loin, et l'insatisfaisant statu quo. Elles étaient 90 pour cent à rejeter l'initiative et à préférer, aussi pour la question subsidiaire, le contre-projet quasi à l'unisson (95%, 2% ont voté blanc). 28 pour cent des personnes qui ont voté « oui » ont fait référence à certains aspects isolés et spécifiques qui, à leurs yeux, qualifiaient le contre-projet comme l'alternative à soutenir de préférence. Parmi ces aspects, citons la plus grande facilité d'application, resp. la conformité au droit (11 pour cent des premières mentions), le catalogue plus concret des délits (10%) et le maintien de l'examen individuel des cas, resp. l'article sur l'intégration (7%). Les personnes qui, pour ces raisons, approuvaient le contre-projet, rejetaient l'initiative dans la plupart des cas.⁷ Finalement 16 pour cent ont reconnu avoir accepté le contre-projet non pour des raisons de contenu, mais pour des raisons stratégiques. Pourtant cette catégorie de votant-es n'englobe pas uniquement ceux/celles qui souhaitaient réduire les chances de succès de l'initiative en acceptant le contre-projet. Car 23 pour cent d'entre eux/elles acceptaient le projet et lui donnaient généralement (91%) la préférence, même en ce qui concerne la question subsidiaire. Ces personnes enclines aux réformes ont soutenu le contre-projet pour ne pas se retrouver « les mains vides » en cas de défaite de l'initiative.

Les adversaires du contre-projet émanaient tant de gauche que de droite. En conséquence, il est possible de distinguer les motifs d'opposition exprimés par la gauche contre le durcissement et ceux de la droite pour le durcissement. Presque la moitié des premières mentions (43%) concernait ces derniers. Ces personnes indiquaient la plupart du temps que l'initiative représentait la meilleure des deux propositions de durcissement. Par principe, cela n'aurait pas forcément dû entraîner un « non » au contre-projet, car, en tant que partisans des mesures de durcissement, ces personnes auraient aussi pu déposer un double « oui » dans l'urne, afin d'empêcher de toutes leurs forces l'issue du scrutin qu'en principe elles souhaitaient le moins – à savoir le maintien du statu quo. Cependant, pour des raisons difficiles à expliquer cette combinaison n'entraîne pas en ligne de compte pour ce groupe de votant-es, on peut penser que ces personnes – peut-être en raison des sondages antérieurs au scrutin – spéculaient sur le fait que l'initiative serait de toute façon acceptée⁸ et que, par conséquent, un « oui » au contre-projet diminuerait inutilement ses chances.

⁷ Le taux de rejet des trois groupes de motifs mentionnés varie entre 86 et 94 pour cent.

⁸ Comme déjà susmentionné, lors d'une votation à plusieurs variantes, des réflexions stratégiques s'imposent en complément. A leur tour, celles-ci dépendent essentiellement de l'appréciation des chances de succès des deux objets. En d'autres termes, le/la votant-e stratégique a besoin d'informations sur l'issue possible du scrutin. En réalité, les personnes ayant voté ainsi ont tenu compte beaucoup plus fortement des sondages antérieurs à la votation (52%) que ceux/celles qui, selon leurs propres déclarations, ne se sont pas laissés-es guider par des réflexions tactiques (34%).

20 pour cent des premières mentions peuvent en revanche être qualifiées sans aucun doute de rejet du durcissement. Ces motifs ont alors aussi été mentionnés essentiellement par des votant-es qui se classent à gauche de l'échiquier politique.⁹

La part de ceux/celles qui ne souhaitaient pas indiquer leur motivation est comparativement élevée. Elle s'élève à 12 pour cent, alors que pour les personnes ayant voté « oui » comme pour l'initiative sur le renvoi, la marque des 5 pour cent n'a pas été dépassée. Si l'on additionne ces votant-es et ceux/celles qui ont reconnu explicitement n'avoir pas compris ce que prévoyait réellement le contre-projet (3%), on obtient une part de 15 pour cent de personnes ayant voté « non » qui ne connaissait guère, voire pas du tout, le contenu du contre-projet. L'incertitude et la manque d'information ont toutefois souvent entraîné le rejet du contre-projet.

Arguments pour et contre avancés durant la campagne

Dix arguments utilisés fréquemment pendant la campagne ont été soumis aux sondé-es, qui pouvaient se déclarer d'accord, les rejeter ou, en cas d'ambivalence ou d'indécision, répondre aussi par « je ne sais pas ». Parce que les arguments se rapportaient de temps à autre aux deux objets, nous avons déterminé¹⁰ les valeurs d'approbation pour les quatre combinaisons de vote, à savoir le double « oui », le double « non », « oui » à l'initiative et « non » au contre-projet ou l'inverse.

Parmi les arguments en faveur de l'initiative, celui qui indiquait que grâce à l'initiative, les étrangers/étrangères expulsés-es ne pourraient plus revenir rapidement en Suisse, a obtenu l'assentiment le plus élevé. Environ deux tiers de tous/toutes les votant-es (65%) ont approuvé cette déclaration. Comme il fallait s'y attendre, le pourcentage d'approbation était plus élevé chez les partisans de l'initiative que chez les personnes qui acceptaient le contre-projet et rejetaient en même temps l'initiative. Mais même ces dernières, dans leur majorité (57%), se montraient d'accord avec cet argument.

La déclaration selon laquelle un renvoi conséquent des criminels étrangers serait un gage de sécurité a davantage polarisé. Les personnes qui acceptaient l'initiative en étaient majoritairement convaincues (double oui : 80%; oui/non : 85%), alors qu'une nette majorité des adversaires de l'initiative – indépendamment de leur positionnement par rapport au contre-projet – classait cet argument comme infondé.

⁹ 60 pour cent se sont classés à gauche du centre, 19 autres pour cent exactement au centre du spectre politique.

¹⁰ 92 pour cent des participant-es au sondage, qui ont fait au moins une mention matérielle, ont choisi l'une de ces quatre combinaisons de vote. Les 8 pour cent restants ont, pour l'un des objets, soit voté blanc ou alors ne savaient plus ce qu'ils avaient voté. Ce groupe de votant-es est trop hétérogène et en outre numériquement trop faible pour que l'on puisse en tirer des données statistiques valables concernant leur comportement en matière d'arguments. C'est pourquoi il n'a pas été pris en compte dans l'analyse des arguments.

Une importance tout à fait décisive pour le vote revient au contre-projet. Quelle place occupait-il ? Était-il proche du statu quo, était-ce le « juste milieu » entre la pratique de renvoi en vigueur jusqu'à présent et les exigences de l'initiative ou était-il proche de l'initiative de l'UDC ? L'UDC prétendait que le contre-projet ne changerait guère le statu quo existant et que seule l'initiative entraînerait une politique de renvoi conséquente. Elle a réussi à convaincre son propre électorat, puisque 83 pour cent des sympathisant-es de l'UDC ont suivi cette argumentation. En règle générale, 78 pour cent des partisans de l'initiative, qui rejetaient parallèlement le contre-projet, se déclaraient d'accord avec cette affirmation. Les promoteurs du contre-projet, avant tout les représentant-es du PDC et du PLR, ne partageaient pas ce point de vue. Effectivement 84 pour cent des personnes ayant voté « oui » au contre-projet et « non » à l'initiative estimaient que cette déclaration était fautive.¹¹ A leurs yeux, le contre-projet représentait un moyen absolument éprouvé – quoique plus modéré que l'initiative, mais d'autant plus facile à mettre en pratique – pour le renvoi conséquent des criminels étrangers. 76 pour cent des personnes ayant voté deux fois « non » étaient très certainement aussi largement du même avis, même si elles ne souhaitaient aucun durcissement de la pratique de renvoi. A leurs yeux, le contre-projet se différenciait à peine de l'initiative, et c'est pourquoi ils rejetaient les deux objets.

Il faut souligner que tous les arguments « contre » testés dans le sondage sur l'initiative ont recueilli une majorité parmi les votant-es, parfois même parmi les partisans de l'initiative. Ainsi 58 pour cent des votant-es corroboraient le fait que les actes délictueux qui entraîneraient l'expulsion étaient définis de manière arbitraire dans l'initiative. L'opinion selon laquelle l'acceptation de l'initiative poserait problème en raison des accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes était également partagée par une majorité de votant-es. Oui, même un nombre considérable des partisans de l'initiative (double oui : 46%; oui à l'initiative/non au contre-projet : 37%) estimait que les problèmes avec l'UE seraient inévitables en cas de mise en œuvre de l'initiative.

Une nette majorité de votant-es (71%), mais aussi une faible majorité des personnes ayant exclusivement voté « oui » à l'initiative (52%) doutait en outre des possibilités de mise en œuvre de l'initiative (« L'initiative promet bien plus que ce qu'elle peut réellement mettre en œuvre »). Pourquoi autant de citoyen-nes ont-ils/elles approuvé une initiative, alors qu'ils/elles doutaient ouvertement de sa mise en application ? Il n'est guère possible de donner une réponse empiriquement vérifiable. On peut toutefois imaginer les réflexions suivantes : d'abord on considérerait cette initiative comme la meilleure des trois options, malgré ses faiblesses. Ensuite on souhaitait, par son vote, donner un signal ; cela d'autant plus peut-être qu'à l'avance déjà – quelle que soit l'issue du scrutin – on spéculait sur une mise en œuvre au niveau de la loi qui serait largement concordante avec le contre-projet. Enfin, par son vote, on démontrait prioritairement sa loyauté envers son parti préféré.

¹¹ Toutefois, on trouve parmi elles comparativement peu de sympathisant-es du PDC et du PLR. Seuls 48 (PDC), resp. 45 pour cent (PLR) des deux groupes de partisans ont déclaré ne pas être d'accord avec cet argument.

Le contre-projet – c'est l'argument sans cesse répété pendant la campagne – devait uniquement servir à empêcher l'acceptation de l'initiative. Seul environ un tiers de votant-es (30%) a contesté ce fait. Il faut souligner les faibles différences entre les pourcentages des quatre groupes de votant-es et aussi entre ceux des partisans des partis. Ce résultat n'est pas surprenant, puisque l'instrument du contre-projet se réfère constamment à une initiative dans le but de la contrecarrer.

Tableau 2.8 : Initiative sur le renvoi et contre-projet – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-es en pour cent

Arguments en faveur de l'initiative		D'accord	Pas d'accord	Indécis
Le renvoi conséquent des criminels étrangers est un gage supplémentaire de sécurité.	Total	55	42	4
	Double oui	80	14	5
	Oui/non	85	13	2
	Non/oui	29	67	5
	Double non	15	78	7
Grâce à une interdiction d'entrer sur le territoire pendant cinq ans, les étrangers renvoyés ne peuvent pas revenir rapidement en Suisse.	Total	65	24	11
	Double oui	66	30	4
	Oui/non	76	16	8
	Non/oui	57	29	14
	Double non	51	34	16
Seule l'initiative entraînera une politique de renvoi réellement uniforme et conséquente.	Total	44	50	6
	Double oui	50	41	9
	Oui/non	78	16	5
	Non/oui	11	84	5
	Double non	14	76	10
Arguments contre l'initiative		D'accord	Pas d'accord	Indécis
Dans cette initiative, la définition des délits qui entraînent le renvoi est arbitraire.	Total	58	31	11
	Double oui	52	36	13
	Oui/non	36	49	15
	Non/oui	80	14	6
	Double non	76	16	8
L'initiative sur le renvoi entraîne des problèmes en raison des contrats bilatéraux sur la libre circulation des personnes conclus avec l'UE.	Total	58	34	8
	Double oui	46	52	2
	Oui/non	37	56	7
	Non/oui	80	11	9
	Double non	77	14	9
L'initiative promet bien plus que ce qu'elle peut réellement mettre en œuvre.	Total	71	19	10
	Double oui	79	13	9
	Oui/non	52	34	14
	Non/oui	89	6	5
	Double non	85	6	9

Arguments contre le contre-projet		D'accord	Pas d'accord	Indécis
Le contre-projet doit empêcher l'acceptation de l'initiative.	Total	63	30	7
	Double oui	61	30	9
	Oui/non	66	25	9
	Non/oui	58	37	5
	Double non	66	27	7
Arguments pour le double non		D'accord	Pas d'accord	Indécis
Les problèmes posés par les étrangers doivent être réglés par l'intégration et non pas par l'expulsion.	Total	59	34	7
	Double oui	38	55	7
	Oui/non	36	55	10
	Non/oui	80	14	6
	Double non	90	8	2
En punissant des êtres humains en raison de leur origine, on crée une justice à deux vitesses.	Total	54	39	7
	Double oui	40	56	4
	Oui/non	30	59	11
	Non/oui	74	23	4
	Double non	85	12	4
Argument tactique		D'accord	Pas d'accord	Indécis
J'ai pris la décision de voter tactique en raison de la situation initiale.	Total	46	47	7
	Double oui	67	29	4
	Oui/non	42	50	9
	Non/oui	59	36	5
	Double non	29	63	9
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 55% de tous/tes les votant-es (80% des personnes qui ont déposé un double « oui » dans l'urne ; 85% de ceux/celles qui ont voté « oui » à l'initiative et « non » au contre-projet) étaient d'accord avec le premier argument (« L'expulsion de délinquants d'origine étrangère est un gage de sécurité »), 42% (14% des personnes qui ont déposé un double « oui » dans l'urne et 13% de ceux/celles qui ont voté « oui » à l'initiative et « non » au contre-projet) l'ont rejeté et 4% (5% ; 2%) n'ont pas pu se décider.</p> <p>n Total des votant-es qui ont répondu = 906 (pondéré).</p> <p>© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 28.11.2010</p>				

Les opposants à l'initiative émanant du camp politique de gauche n'ont cessé de rappeler avant le scrutin qu'en punissant des personnes en raison de leur origine, on créait une justice à deux vitesses. Une petite minorité de votant-es a été sensible à cet argument (54%). Par nature, le taux d'approbation a été plus élevé (85 %) chez les personnes ayant voté deux fois « non » que chez les partisans de l'initiative. Toutefois un nombre appréciable d'entre elles étaient également d'accord avec cet argument (double oui : 40%, oui/non : 30%). Un modèle de réponse tout à fait identique se présente aussi pour l'argument selon lequel les problèmes posés par les étrangers ne peuvent être résolus que par l'intégration et non par le renvoi. 59 pour cent des votant-es partageaient ce point de vue et même 36 pour cent de ceux/celles qui s'exprimaient pour un net durcissement de la pratique de renvoi ne sont, selon leurs propres déclarations, pas opposé-es à des mesures (complémentaires) d'intégration – ce qui ne les a pas empêché-es de refuser le contre-projet et son article sur l'intégration.

A la question de savoir si l'on avait voté de manière tactique, 46 pour cent des votant-es ont répondu qu'ils/elles étaient tout à fait ou plutôt d'accord. Ce pourcentage est remarquablement élevé. A la question relative aux motifs du choix, ce motif a été cité nettement moins souvent de manière spontanée. C'est pourquoi il faut d'abord se demander ce que les sondé-es entendaient par décision tactique/stratégique. Normalement cela qualifie une décision délibérée, qui ne correspond pas à ses propres préférences. Il n'est possible de prouver avec certitude ce genre de comportement que chez ceux/celles qui souhaitaient le rejet des deux objets, mais déposaient un « oui » dans l'urne pour le contre-projet. Dans ce groupe, le pourcentage de personnes qui ont indiqué avoir voté de manière tactique était, avec 84 pour cent, aussi le plus élevé. Il est vrai aussi que 30 pour cent de ceux/celles qui voulaient conserver le statu quo et déposaient par conséquent un double « non » dans l'urne indiquaient également que leur vote était issu de réflexions tactiques. Le genre de calculs stratégiques dont il s'agit ici reste peu clair, puisque ces votant-es ont, de manière conséquente, donné suite à leurs préférences.¹² Par conséquent, il faut partir du principe qu'une part importante des votant-es a probablement effectué des réflexions tactiques au préalable, mais a ensuite néanmoins pris des décisions conformes à ses préférences (et donc « hors stratégie »).

¹² Tout au plus pourrait-on argumenter que ces indications ne se rapportaient pas aux deux objets, mais à la question subsidiaire. Toutefois la réponse à cette dernière représentait une situation particulière et 41 pour cent de ce groupe de votant-es ont également voté blanc – décision qui ne devait guère être empreinte de tactique.

INITIATIVE POPULAIRE « POUR DES IMPÔTS ÉQUITABLES. STOP AUX ABUS DE LA CONCURRENCE FISCALE (INITIATIVE POUR DES IMPÔTS ÉQUITABLES) »

Situation initiale

L'initiative populaire du PS a été lancée en réaction à la décision prise par le canton d'Obwald en 2005 d'introduire une taxation dégressive pour les impôts, déclarée plus tard anticonstitutionnelle par le Tribunal fédéral. Elle demandait des taux d'imposition minimaux, valables dans l'ensemble du pays, pour les revenus individuels dépassant Fr. 250'000 (taux d'imposition minimal : 22 pour cent) et pour les revenus de plus de 2 millions (taux d'imposition minimal : 5 pour mille). En outre, l'initiative populaire demandait d'interdire expressément la taxation dégressive. Dans le cas d'une acceptation de l'initiative, 15 cantons auraient dû entreprendre une adaptation de l'impôt sur le revenu et 16 autres de l'impôt sur la fortune.

Selon les arguments des partisans du PS, des syndicats et d'autres partis du spectre politique de gauche, cette initiative devait permettre de mettre fin à la « ruineuse concurrence fiscale » entre les cantons et les communes. Car seule une infime partie de la population profiterait de cette concurrence au détriment de la majorité. En revanche, les adversaires de l'initiative – composés des partis bourgeois, de l'UDC, des Verts libéraux, de la Confédération des gouvernements cantonaux (CdC) et des associations économiques – voyaient dans cette initiative une réduction de la souveraineté fiscale cantonale et une érosion du principe fédéraliste, deux éléments préjudiciables à la force financière et économique de la Suisse. En outre, la nouvelle péréquation financière introduite en 2004 contribuerait déjà à une diminution notable des différences de revenu entre les cantons riches et pauvres. La question de savoir si la classe moyenne devait, elle aussi, s'attendre à une augmentation d'impôts, sous une forme directe ou indirecte, était controversée. Les partisans de l'initiative prétendaient que non en renvoyant à des modèles d'impôts, conçus sous forme d'échelons déjà en vigueur, alors que les adversaires considéraient comme inéluctable une adaptation de la courbe de progression – et donc une augmentation de la charge fiscale, aussi pour la classe moyenne.

La campagne de votation de l'initiative pour des impôts équitables est restée longtemps dans l'ombre de l'initiative sur le renvoi. Les taux d'acceptation élevés obtenus dans les sondages préalables ont toutefois entraîné une intensification de la campagne des adversaires durant les dernières semaines avant le vote. En outre, les menaces de certains entrepreneurs de quitter la Suisse en cas d'acceptation de l'initiative ont suscité un vif intérêt médiatique (« L'insurrection des super-riches », Blick).

L'électorat suisse a nettement repoussé cet objet par 58.5 pour cent de voix négatives. La majorité des cantons a également été clairement ratée (19.5 cantons en faveur du « oui » contre 3.5 cantons pour le « non »). Tous les cantons touchés par l'initiative ont également

rejeté cette dernière. Parmi les cantons non concernés, seuls les cantons de Genève, du Jura et de Bâle-Ville ont déposé majoritairement un « oui » dans l'urne.

Profil du vote

La décision concernant l'initiative pour des impôts équitables a également été fortement marquée par l'opposition gauche-droite. Dans le camp de gauche, le taux d'acceptation s'élève à 84 (extrême gauche), resp. 68 pour cent (gauche), alors que l'électorat de droite a résolument rejeté cet objet (droite : 78% ; extrême droite : 86%). Les personnes qui se classaient au centre de l'échiquier politique ont également rejeté majoritairement cette initiative (64%). Le comportement de vote des partisans des partis confirme aussi l'empreinte idéologique du débat. Les sympathisant-es du PS soutenaient leur initiative à 78 pour cent. Le pôle opposé au PS n'était pas représenté, comme pour l'initiative sur le renvoi, par l'UDC, mais par les partisans du PLR, qui rejetaient nettement cet objet à hauteur de 86 pour cent. Trois quarts des sympathisant-es de l'UDC et deux tiers de ceux/celles du PDC (69%) votaient également « non ».

Les positions en matière de régulation politique ont également joué un rôle considérable. Les personnes qui souhaitaient un rôle plus important de l'Etat dans les affaires économiques ou qui s'engageaient pour un nivellement des revenus, ont montré une préférence nettement plus marquée pour l'initiative que celles qui sont en faveur d'une dérégulation ou d'importantes différences de revenu. Il en va de même pour le principe d'organisation de la Confédération (fédéralisme versus centralisme), qui jouait un rôle décisif pour le vote. Par nature, les « centralistes » se montraient plus positifs que les « fédéralistes » en ce qui concerne les exigences d'uniformisation de l'initiative.

Tableau 3.1 : Initiative pour des impôts équitables – Comportement de vote d’après les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes qui ont voté oui

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	41.5	892	
Sympathie pour un parti			V = .44***
PS – Parti socialiste	78	161	
PDC – Parti démocratique chrétien	31	55	
PLR. Les Libéraux - Radicaux	14	102	
UDC – Union démocratique du centre	25	161	
Les Verts	(75)	(44)	
Aucun parti	39	192	
Positionnement sur l’axe gauche-droite			V = .43***
Extrême gauche	(84)	(38)	
Gauche	68	243	
Moyen	36	247	
Droite	22	263	
Extrême droite	(14)	(49)	
Valeur : différences de revenu			V = .18***
Préférence : grandes différences de revenu	27	151	
Avis mitigé	40	453	
Préférence : aucune différence de revenu	53	261	
Valeur : Etat et économie			V = .26***
Préférence : intervention de l’Etat	58	162	
Avis mitigé	50	306	
Préférence : concurrence	27	389	
Valeur : répartition du pouvoir entre la Confédération et les cantons			V = .25***
Préférence : pouvoir à la Confédération	55	244	
Avis mitigé	44	387	
Préférence : pouvoir aux cantons	23	231	
^a Pour l’interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. © Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 28.11.2010			

Les caractéristiques sociétales n’ont eu qu’une importance marginale pour le vote. Toutefois l’activité professionnelle exerçait une influence non négligeable. Les employé-es des services publics ont approuvé cet objet à une courte majorité (55%), alors que les autres groupes professionnels l’ont majoritairement rejeté. Par ailleurs, les différences entre les sexes sont significatives. Les femmes ont accepté cet objet plus fréquemment que les hommes. Dans ce contexte, il faut, pour une fois, souligner un résultat non significatif : la corrélation entre le montant du revenu du ménage et la décision de vote s’est avérée très

faible. Certes, le groupe des revenus les plus élevés présenté dans le sondage (plus de Fr. 11’000 de revenu) a aussi rejeté le plus nettement cet objet (66%), mais entre les autres classes de revenu, on ne constate aucune différence importante ou systématique dans le comportement de vote.

Tableau 3.2 : Initiative pour des impôts équitables – Comportement de vote d’après les caractéristiques sociales, en pour cent des personnes qui ont voté oui

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	41.5	892	
Sexe			V = .10**
Féminin	46	427	
Masculin	37	465	
Activité professionnelle			V = .16*
Agriculteur	(32)	(28)	
Indépendant	42	79	
Employé privé	37	228	
Employé du service public	55	163	
^a Pour l’interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. © Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 28.11.2010			

Perception

Au niveau du contenu, cet objet était prioritairement lié aux taux d’imposition minimaux communaux, resp. cantonaux. 41 pour cent des participant-es ont mentionné cet aspect lors de la question relative au contenu. 23 pour cent mettaient au premier plan l’harmonisation fiscale dans l’ensemble du pays. Pour 12 autres pour cent, l’enjeu primordial était l’interdiction des modèles d’imposition dégressifs. Cette dimension de l’objet a été mentionnée presque exclusivement en Suisse alémanique,¹³ où ce genre de modèle tarifaire était pratiqué par deux cantons jusqu’au jugement du Tribunal fédéral du 7 juin 2007. 4 pour cent pensaient que l’initiative avait pour but de réduire de manière générale la concurrence fiscale. Une part non négligeable des participant-es n’a pas pu indiquer le contenu de l’objet (13%) ou s’est exprimée de manière très générale à son sujet (4%). Ces votant-es, de toute évidence dépassé-es par le contenu, ont par conséquent majoritairement voté « non » (68%).

¹³ 95 pour cent des premières mentions correspondantes ont été citées par les sondé-es de Suisse alémanique

Tableau 3.3 : Initiative pour des impôts équitables – Perception des contenus, en pour cent des ayants droit (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Participant-es		Non participant-es	
	%	n	%	n	%	n
Taux d'imposition minimaux communaux / cantonaux	29	435	41	324	16	111
Uniformisation/ harmonisation	20	305	23	186	17	119
Interdiction des modèles fiscaux dégressifs	10	146	12	97	7	49
Restriction de la concurrence fiscale	4	56	4	30	4	26
Généralités	4	65	4	32	5	33
Autres	3	39	3	27	2	12
Indécis/ pas de réponse	30	455	13	101	50	354
Total	100	1506	100	797	100	704

* Ces réponses ont été pondérées en fonction de la participation.
© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 28.11.2010

Motifs du choix

Un tiers des personnes ayant voté « oui » (32%) ont accepté l'initiative parce qu'elles exigeaient une interdiction explicite des modèles d'imposition dégressifs. Ce motif a été mentionné avant tout par les personnes qui ne profiteraient pas directement des tarifs dégressifs, à savoir les classes de revenu les plus basses.¹⁴ Pour justifier son choix, un cinquième des personnes ayant voté « oui » a mentionné des aspects sociaux, par exemple une décharge pour les revenus faibles. 17 pour cent souhaitaient une restriction de la concurrence fiscale, dommageable à leurs yeux, et 12 autres pour cent espéraient en premier lieu que l'acceptation de l'initiative entraînerait une harmonisation fiscale au niveau suisse. 16 pour cent ont mentionné des motifs sans rapport avec le contenu, qui englobent les réponses indécises (6%), l'obéissance aux recommandations de vote (2%) et les déclarations d'ordre général (8%).

Le motif premier le plus souvent mentionné pour le rejet de l'initiative a été la restriction du monopole fiscal cantonal, resp. communal. 22 pour cent des personnes ayant voté « non » ont justifié leur choix ainsi. Un cinquième craignait apparemment les conséquences d'une évasion fiscale des personnes riches. 8 pour cent, dont quasi exclusivement des votant-es au revenu situé entre Fr. 3000 et 9 000 (part : 95%), étaient convaincues que les impôts augmenteraient inévitablement pour la classe moyenne si l'initiative devait être acceptée. 5 pour cent considéraient l'initiative pour des impôts équitables comme une réglementation unilatérale, uniquement dirigée contre les personnes riches et fortunées. Ce motif n'a pas

¹⁴ Les sondé-es disposant d'un revenu de jusqu'à Fr. 3000.- ont cité le plus fréquemment ce motif (46%), il est cité en seconde position par ceux/celles dont le revenu se situe entre Fr. 3000.- et 5000.- (38%). C'est la classe de revenu la plus élevée (plus de Fr. 11 000.-) qui a cité le plus rarement ce motif de vote (21%).

seulement été mentionné par les votant-es disposant d'un revenu supérieur à la moyenne, mais également par les personnes au salaire moyen ou même au-dessous de la moyenne.

38 pour cent n'ont pas fait valoir des motifs spécifiques pour justifier leur choix. Nombre d'entre eux/elles (18% au total) estimaient cet objet inutile, puisque le système fiscal actuel fonctionne parfaitement, ou le qualifiaient d'immature et d'inapplicable, sans donner davantage de précisions. 8 pour cent ne savaient pas (plus) quels motifs avaient dicté leur choix, 4 pour cent ont fait des déclarations d'ordre général, 5 pour cent ont suivi les recommandations et 3 pour cent ont rejeté l'objet en raison de sa provenance (« suis contre le PS », etc.).

Tableau 3.4 : Initiative pour des impôts équitables – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes qui ont voté OUI				
Equilibre entre pauvres et riches / interdiction des modèles dégressifs	32	117	48	179
En rapport avec la justice (« socialement juste « ou » soulagement des pauvres »)	20	73	48	178
Restriction de la concurrence fiscale	17	64	31	115
Harmonisation fiscale	12	44	20	76
Généralités	8	31	12	46
Autres	3	12	9	34
Recommandations	2	7	3	9
Indécis / pas de réponse	6	21	63	231
Total	100	369	235	868
Personnes qui ont voté NON				
Restriction de la souveraineté fiscale cantonale/communale	22	114	31	162
Evasion fiscale des contribuables fortunés et ses conséquences	20	105	32	166
Approche fausse (« ne fonctionne pas ainsi », « le système actuel est en ordre »)	18	94	24	125
Les impôts augmenteront pour la classe moyenne	8	40	14	75
Réglementation unilatérale (« toujours contre ceux qui gagnent davantage »)	5	25	10	49
Réserves contre la gauche /le PS (« initiative communiste », « suis contre le PS »)	3	14	3	14
Recommandations	5	28	6	30
Généralités	4	19	6	31
Autres	8	41	14	71
Indécis/ pas de réponse	8	42	68	354
Total	100	522	206	1077

© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 28.11.2010

Arguments pour et contre avancés durant la campagne

Les arguments des partisans de l'initiative n'ont pas réussi à convaincre la majorité des votant-es. L'harmonisation fiscale n'est souhaitée que par une minorité – même forte – de 40 pour cent. Toutefois 57 pour cent ne pensent pas que les impôts devraient être équivalents dans toutes les communes et tous les cantons. Les différences de position concernant la question de l'harmonisation fiscale sont surtout d'ordre politique. Les personnes qui se classent à l'extrême gauche de l'échiquier politique ont approuvé cette dernière à 74 pour cent, alors que l'approbation de l'extrême droite ne s'élève plus qu'à 27 pour cent. Mais ce ne sont pas uniquement des caractéristiques politiques qui influencent la position en matière de fédéralisme financier. L'exigence quant à une uniformisation des taux d'imposition rencontre, par exemple, une approbation bien plus importante en Suisse romande (47%) qu'en Suisse alémanique (37%). En outre, il existe aussi des différences dues au sexe : les femmes soutiennent les exigences d'harmonisation de façon bien plus marquée (48%) que les hommes (32%).

Qui bénéficie de la concurrence fiscale en Suisse ? Sur cette question, les points de vue de l'électorat suisse divergent. Quasiment la moitié (49%) est d'avis que les multimillionnaires sont les véritables profiteurs du fédéralisme fiscal et ceci sur le dos de tous les autres contribuables. Mais si ce point de vue est avant tout largement répandu parmi les votant-es de gauche (extrême gauche : 83% ; gauche : 69%), il est également partagé par 40 pour cent des personnes qui se situent à l'extrême droite. Même 31 pour cent des personnes ayant voté « non » ont été en principe d'accord avec cet argument en faveur de l'initiative. Pourtant il n'a motivé aucune d'entre elles à voter « oui » à l'initiative du PS.

La menace de certains contribuables fortunés de déplacer leur domicile à l'étranger en cas d'acceptation de l'initiative a provoqué un sacré tintamarre médiatique. Une minorité de votant-es (40%) n'a pas apprécié cette attitude et est d'avis qu'il s'agit là de mauvais citoyens suisses. Une petite minorité de 53 pour cent pense toutefois différemment. La position par rapport à la menace de déménagement de certains contribuables fortunés n'a toutefois pas été déterminante pour la décision.¹⁵

¹⁵ Si l'on évalue simultanément l'influence relative de tous les arguments sur la décision (au moyen d'un procédé multivarié), l'effet de l'argument du « déménagement des riches » tombe à un niveau insignifiant.

Tableau 3.5: Initiative pour des impôts équitables – succès des arguments « pour » & « contre » auprès des votant-es en pour cent

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Indécis
Les impôts devraient être identiques dans tous les cantons et communes.	Total	40	57	3
	Oui	66	31	4
	Non	22	75	3
En Suisse, seuls les multimillionnaires profitent sur le dos des autres contribuables.	Total	49	45	6
	Oui	74	21	5
	Non	31	62	8
Les contribuables fortunés sont de mauvais citoyens suisses, puisqu'ils menacent de déménager en cas d'acceptation de l'objet.	Total	40	53	7
	Oui	52	42	7
	Non	31	61	8
Arguments contre		D'accord	Pas d'accord	Indécis
Chaque canton et commune doit pouvoir continuer à fixer librement le montant des impôts.	Total	64	31	5
	Oui	37	58	5
	Non	83	13	4
Si l'on élimine la concurrence fiscale entre les cantons, l'ensemble des contribuables devra payer davantage d'impôts.	Total	45	43	12
	Oui	21	67	12
	Non	61	26	13
Si les bons contribuables déménagent, la classe moyenne payera davantage.	Total	66	28	6
	Oui	44	49	7
	Non	81	14	5
Personnellement j'aurais dû payer davantage d'impôts en raison de l'initiative.	Total	18	65	17
	Oui	10	77	13
	Non	24	57	20
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 40% du total des votant-es (66% des personnes qui ont voté « oui » ; 22% de celles qui ont voté « non ») étaient d'accord avec le premier argument (« Les impôts devraient être identiques dans tous les cantons et communes »), 57% (31% des personnes qui ont voté « oui » et 75% de celles qui ont voté « non ») l'ont rejeté et 3% (4% ; 3%) n'ont pas pu se décider.				
¹ Total des votant-es qui ont répondu = 892 (pondéré).				
© Université de Berne / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 28.11.2010				

En règle générale, les arguments « contre » ont obtenu des taux d'approbation plus élevés que les arguments « pour ». En tout premier, l'argument selon lequel la charge fiscale irait en augmentant pour la classe moyenne si les personnes riches et fortunées émigraient. Un-e sondé-e sur trois et même 44 pour cent des personnes ayant voté « oui » partageaient ce point de vue. C'est avant tout en Suisse alémanique que cette conviction était la plus forte (68% de taux d'approbation), moins au Tessin (61%) et en Suisse romande (51%).¹⁶ Toutefois, ce qui a pesé encore plus lourd dans la décision est le fait que ce sont essenti-

¹⁶ Ce qui est déterminant, ce sont les différences culturelles entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Le fait que l'on vive dans l'un des cantons potentiellement concernés par les augmentations d'impôts n'avait qu'une incidence secondaire.

ellement les classes moyennes (revenu du ménage entre Fr. 5000 et 9000) qui craignaient tout spécialement un départ des personnes fortunées. Dans ces classes de revenu, les taux d'approbation pour cet argument se sont élevés à plus de 70 pour cent.¹⁷ En conséquence, la décision issue des urnes a été très largement négative.¹⁸

A cet argument de l'harmonisation s'opposait le point de vue que chaque canton et chaque commune doit rester libre de fixer le montant de ses impôts. En fait, la réaction à cette déclaration est pratiquement l'inverse de celle observée pour l'argument de l'harmonisation. 64 pour cent des votant-es sont favorables à la souveraineté fiscale des communes et des cantons, dont aussi 37 pour cent des personnes ayant voté « oui ». Ce dernier résultat est surprenant, puisque l'initiative exigeait, pour les hauts revenus et les grandes fortunes, un taux d'imposition minimal uniforme (ce qui ne permet pas aux cantons et aux communes de fixer leur taux). Il est possible que ces votant-es pensaient que les cantons et les communes pourraient continuer à fixer les taux fiscaux des revenus faibles et moyens, mais non ceux des hauts revenus.

Par comparaison, on constate que les votant-es ont éprouvé de la peine à comprendre les conséquences que l'initiative aurait sur la charge fiscale en général. Quasi un-e votant-e sur huit s'est senti-e dépassé-e par la question de savoir si l'élimination de la concurrence fiscale entre les cantons induirait une augmentation de la charge fiscale pour tous. 45 pour cent ont approuvé cette déclaration, 43 pour cent l'estimaient fautive. On note une part d'indécis encore plus importante à la question de savoir si, dans le cas d'une acceptation de l'initiative, on serait personnellement concerné par une augmentation. 17 pour cent n'ont pas été en mesure d'évaluer l'incidence fiscale de l'initiative. Il faut toutefois souligner qu'une majorité de personnes ayant voté « oui » [77%], mais aussi une majorité de personnes ayant voté « non » [57%] ne se sentaient pas personnellement concernées. Alors pourquoi rejetait-on une initiative dès lors que l'on ne devait pas craindre une augmentation d'impôts? De toute évidence, une part considérable (21%) l'a fait par fidélité au principe, pour défendre la souveraineté fiscale des cantons et des communes. Par ailleurs, dans ce groupe de votant-es, la part de ceux/celles qui ont suivi les recommandations ou qui refusent globalement les objets émanant de la gauche est supérieure à la moyenne.¹⁹

¹⁷ Les taux d'approbation s'élevaient à 71% pour les revenus entre Fr. 5000.- et Fr. 7000.- et à 72% pour ceux situés entre Fr. 7000.- et Fr. 9000.-

¹⁸ 72 pour cent des classes moyennes qui se sont déclarées d'accord avec cet argument ont par conséquent aussi voté « non » à l'initiative.

¹⁹ Ces parts se situent aux alentours de 7 pour cent (recommandations) et 4 pour cent (provenance de l'initiative). Les pourcentages du groupe de comparaison, donc ceux/celles qui ont rejeté cet objet et qui pensaient devoir payer davantage d'impôts en cas d'acceptation de l'initiative, s'élèvent à 2 pour cent (recommandations) et 1 pour cent (provenance de l'initiative).

DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES

Le présent rapport repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'Institut de recherches gfs.bern a effectué le sondage au cours des quinze jours qui ont suivi la votation populaire du 28 novembre 2010. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne a procédé à l'analyse (ISPB).

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 75 enquêteurs/enquêteuses. Toutefois, en sa qualité d'instance de contrôle, gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans annonce préalable. La sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a fixé le nombre de sondé-es pour les trois régions linguistiques. L'annuaire électronique actualisé de Swisscom a servi de moyen en vue d'un échantillonnage aléatoire pour le second niveau (ménages). Le « principe de la date de naissance » a déterminé le choix du troisième niveau (personnes du même ménage). L'échantillonnage comprend 1506 personnes, dont 53 pour cent de Suisse alémanique, 27 pour cent de Suisse romande et 20 pour cent de Suisse italophone. Seule une partie de l'enquête a été effectuée avec les personnes n'ayant pas participé au scrutin. Le taux de refus est de 77 pour cent ; cela signifie que 23 pour cent des interviews prévues initialement ont pu être réalisées et utilisées.

La représentation démographique est largement garantie.²⁰ Les écarts tels que classes d'âge et sexe s'élèvent au maximum à 2,9 pour cent, ce qui – exception faite de la catégorie d'âge des 41 à 65 ans – se situe à l'intérieur de la marge d'erreur autorisé. Comme toujours, les participant-es au vote sont sur-représenté-es (+18%). Toutefois l'écart par rapport à la participation réelle se situe dans le cadre des analyses VOX antérieures. Le rapport des voix relevé dans le sondage s'écarte fortement du résultat effectif. Les partisans de l'initiative pour des impôts équitables sont faiblement sur-représenté-es (différence : +2.7 points pour cent), alors que les parts de « oui », tant pour l'initiative sur le renvoi (-9.4 points pour cent) que pour le contre-projet (-3.3 points pour cent), sont situés en-dessous de la part effective.

Comme c'est la coutume depuis l'analyse VOX no 70, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour effectuer certains calculs concernant la participation, resp. le comportement lors du vote. La pondération a été réalisée là où la variable de recherche se rapportait toujours à des personnes ayant voté « oui » et « non », resp. des participant-es et des non-participant-es.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%:50%, l'importance de cet échantillonnage (1506 personnes) donne une marge d'erreur de ± 2.5 points pour cent. Lorsque l'importance de l'échantillonnage est plus restreinte, par exem-

²⁰ Voir à ce sujet : Longchamp, C. et al.: Rapport technique relatif à l'analyse VOX du 28 novembre 2010, gfs.bern, 17 décembre 2010

ple pour les 1030 participant-es au scrutin de la présente analyse, cette marge augmente à ± 3.1 . Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreurs diminue (par ex. lors d'un résultat de 70%:30% à ± 2.8). La prudence est toujours de mise dans l'interprétation des données là où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreurs plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une probabilité d'erreur au-dessous de 0.05, ** pour cette qui se situe au-dessous de 0.01 et *** pour celle au-dessous de 0.001. Dans le dernier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite par hasard se situe au-dessous de un pour mille et que dès lors la corrélation peut être qualifiée de hautement significative. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont la probabilité d'erreur dépasse 0.05, ne sont plus significatives. Pour l'interprétation des corrélations entre deux variables, on a utilisé le coefficient V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois ces relations bivariées ne sont pas totalement compatibles entre elles, puisqu'on utilise également, pour leur calcul, le nombre de catégories des caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.